

Doing Business with the Occupation

Les relations économiques et financières des entreprises étrangères avec l'économie de la colonisation israélienne

25 juin 2018 – Résumé

Les colonies israéliennes sont illégales en vertu du droit international. Elles sont considérées comme des crimes de guerre en vertu de la quatrième Convention de Genève (1949) et du Statut de Rome (1998). Elles rendent impossible un développement social et économique durable dans le territoire palestinien occupé (TPO) et sont à la base de multiples violations des droits de l'homme. Les colonies israéliennes fragmentent également la Cisjordanie et l'isolent de Jérusalem-Est, ce qui compromet gravement la perspective d'une solution à deux États.

Les acteurs privés, représentés par des entreprises israéliennes et internationales opérant ou fournissant des services à l'économie de la colonisation, jouent un rôle crucial pour faciliter le fonctionnement et la croissance des colonies illégales. Compte tenu de l'illégalité des colonies, mais aussi des lourdes conséquences sociales et humanitaires pour la population palestinienne dans le territoire palestinien occupé et de l'obstruction au développement d'une économie palestinienne, les entreprises ont la responsabilité de s'assurer qu'elles ne sont pas - directement ou indirectement - impliquées dans des violations du droit international humanitaire.

En vertu des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGPs), les entreprises qui, par leurs activités, peuvent faciliter et renforcer la colonisation ont la responsabilité de faire preuve de diligence raisonnable pour prévenir ou atténuer les impacts négatifs sur les droits de l'homme et ainsi éviter la complicité dans les violations du droit international. Ces obligations s'appliquent également à leurs chaînes d'approvisionnement et à leurs relations indirectes.

En mars 2016, suite au rapport de la mission d'enquête des Nations Unies sur l'impact des colonies israéliennes sur les droits humains dans le TPO (2013), le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a chargé le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) de créer une base de données sur toutes les entreprises locales et internationales impliquées dans l'économie de la colonisation. Le HCDH devait initialement soumettre son rapport au Conseil des droits de l'homme en mars 2017, mais il n'a pas encore été publié. Le 31 janvier 2018, le HCDH a publié un rapport préliminaire sur l'état d'avancement de la base de données, qui mentionnait un total de 206

entreprises impliquées, sans en révéler les noms. Le rapport final devrait être publié une fois toutes les entreprises contactées.

Pour anticiper la publication de la base de données, la présente recherche a porté sur une sélection limitée d'acteurs économiques qui entrent dans les catégories suivantes, contribuant directement ou indirectement à la construction des colonies, à leur maintien et à la normalisation de leur établissement dans le territoire palestinien occupé :

- *Privation de développement économique durable* : Extraction de ressources naturelles sur les terres palestiniennes.
- *Existence physique et durabilité des colonies* : Construction, assurance et hypothèques, fourniture d'énergie et infrastructures de transport.
- *Fonds pour la construction et l'entretien des colonies* : Les banques fournissent les services financiers nécessaires.
- *Normalisation de la colonisation*: Le tourisme contribue à l'économie et à la normalisation de la colonisation.

Cette recherche a identifié des liens directs pour deux filiales d'entreprises basées dans l'UE - respectivement via l'exploitation des ressources naturelles dans le territoire palestinien occupé (HeidelbergCement (Allemagne)) et via l'établissement d'un champ solaire fournissant de l'électricité aux colonies (Enerpoint (Italie)).

Un nombre beaucoup plus important d'entreprises européennes sont indirectement impliquées dans l'économie de la colonisation par la fourniture de machinerie lourde, de panneaux solaires, d'équipements de transport et de services de planification des infrastructures. Parmi ces sociétés figurent plusieurs sociétés allemandes (Max Bögl Group, Siemens, PADCON, SMA Solar Technology, REFU Solar), ainsi que des entreprises espagnoles (Ineco, ACS Group), britanniques (CNH Industrial, JCB) et françaises (Alstom).

De nombreuses institutions financières de l'Union européenne, de Norvège et de Suisse sont indirectement liées aux activités de colonisation, finançant souvent plusieurs entreprises directement impliquées dans l'économie de la colonisation. Le rapport identifie les investisseurs et les banques de 15 pays de l'Union européenne, de Norvège et de Suisse qui ont des relations financières avec certains secteurs de l'économie de la colonisation. L'analyse a porté sur les 20 premiers tenants de prêts et de crédits entre 2013 et 2018 et de services d'assurances d'actions et d'obligations entre 2016 et 2018, ainsi que sur les 20 premiers détenteurs d'actions et d'obligations aux dates les plus récentes. La valeur globale des prêts, des crédits et des services d'assurances pour les principales banques européennes a atteint 25,66 milliards de dollars US, tandis que la valeur des actions et des obligations détenues par les principaux investisseurs européens a atteint 17,02 milliards de dollars US (voir tableau 1). Les quatre principaux secteurs dans lesquels les institutions financières européennes sont impliquées sont les ressources naturelles, le tourisme, l'énergie et les banques.

Table 1 Value of investments by home state of top-EU financial institutions in selected sectors of the settlement economy

Investor country	parent	Loans & underwriting (US\$ mln)	credits services (01/13-02/18, 01/16-02/18)	Share-, (most recent)	bondholdings (date)
1.	Germany	6,438		2,829	
2.	UK	5,245		2,206	
3.	France	4,319		3,906	
4.	Switzerland	-		3,098	
5.	Sweden	2,215		611	
6.	Spain	2,394		153	
7.	Netherlands	1,576		901	
8.	Italy	1,817		190	
9.	Norway	-		1,277	
10.	Jersey	-		1,224	
11.	Austria	793		341	
12.	Denmark	866		8	
13.	Belgium	-		130	
14.	Luxemburg	-		120	
15.	Liechtenstein	-		25	
Total		25,663.0		17,019	

Parmi les investisseurs institutionnels identifiés, le Fonds de pension Global du gouvernement norvégien a ainsi investi dans (1) les cinq principales banques israéliennes (Bank Hapoalim, Bank Leumi, Mizrahi Tefahot Bank, Israel Discount Bank et FIBI), (2) trois sociétés touristiques offrant un hébergement dans des colonies (Booking Holdings, Expedia et TripAdvisor (États-Unis)) et (3) les producteurs de ciment HeidelbergCement (Allemagne) et Cemex (Mexique).

Recommandations

Aux entreprises privées et aux investisseurs :

- **Comme le stipulent les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), les entreprises sont tenues de faire preuve de diligence raisonnable pour éviter de causer ou de contribuer directement ou indirectement à des impacts négatifs sur les droits humains.** Si elles ne peuvent pas cesser ou prévenir directement les impacts négatifs sur les droits humains ou n'ont pas d'influence en cas de lien indirect, la relation devrait être interrompue. Une société indirectement impliquée peut ne pas toujours être au courant de la participation de son partenaire dans l'économie de la colonisation. Toutefois, cela ne lui enlève pas la responsabilité d'éviter de contribuer aux impacts négatifs sur les droits humains. La base de données des Nations Unies des entreprises liées à la colonisation peut jouer un rôle crucial dans la sensibilisation des entreprises ayant des liens indirects avec l'économie de la colonisation.

- **Comme indiqué dans les UNGP, les investisseurs sont tenus de faire preuve de diligence raisonnable afin de prévenir ou d'atténuer un impact négatif sur les droits humains et d'éviter une complicité via leurs relations d'affaires.** Comme c'est le cas pour d'autres entreprises, la base de données des Nations Unies pourrait aider les institutions financières à mieux connaître leur exposition à ces entreprises. Les investisseurs devraient exiger de leurs bénéficiaires des éclaircissements sur la nature de leur implication et les mesures prises pour éviter les effets négatifs sur les droits humains. Conformément aux UNGP, **si leurs leviers ne sont pas suffisants ou si leurs efforts ne sont pas couronnés de succès, les investisseurs devraient mettre fin à la relation.**

Aux gouvernements :

- **Appel public à la publication rapide et complète de la base de données des Nations Unies** sur les entreprises liées à l'économie de la colonisation. **Veiller à ce que des ressources suffisantes soient allouées** au Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) afin qu'il puisse publier et mettre à jour annuellement cette base de données.
- **Pour les États qui en ont déjà publiés, mettre à jour, élargir et promouvoir activement leurs messages aux entreprises concernant les colonies israéliennes.** Cette mise à jour pourrait inclure une référence à la résolution 2334 du Conseil de sécurité de l'ONU, la tendance accrue à l'annexion du territoire palestinien occupé et la nécessité de faire preuve d'une diligence raisonnable "renforcée". Ces mesures de diligence raisonnable "renforcée" peuvent inclure, entre autres, l'augmentation de la fréquence des études d'impact sur les droits humains; l'intégration formelle des principes des droits humains dans les contrats commerciaux pertinents; et l'exercice d'une "extrême prudence" dans toutes les activités et relations commerciales impliquant l'acquisition d'actifs. L'inspiration pour une telle mise à jour peut être trouvée, entre autres, au Danemark.
- **Envisager de nouvelles lois, réglementations et mesures d'application qui obligent les entreprises à exercer une diligence raisonnable générale plus rigoureuse,** afin d'éviter toute pratique portant atteinte aux droits humains. L'inspiration pour une telle législation peut être trouvée, entre autres, en France.
- En ce qui concerne plus particulièrement les colonies israéliennes, et sur la base des observations et des conclusions décrites dans le présent rapport, **envisager de nouvelles lois, réglementations et mesures d'application qui interdisent aux entreprises de tous les secteurs d'investir** dans des relations ou des activités liées aux colonies israéliennes.
- Insister pour que l'UE et ses États membres jouent un **rôle actif et ambitieux dans les négociations multilatérales en cours sur un traité juridiquement contraignant des Nations unies sur les entreprises et les droits humains.**